CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RECONSTRUCTION DU PALAIS NATIONAL D'HAITI

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

an nou rekonstwi
Palè Nasyonal la

GROUPE DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION POUR LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT HISTORIQUE DU PALAIS NATIONAL
Septembre 2017

CHRONOLOGIE

Les Français fondèrent Port-au-Prince en 1749. Lors du séisme de 18 octobre 1751, un Palais était en construction sur le site de l'HUEH. Il fut reconstruit tout de suite après sur le site actuel, plus au nord. Ce **PREMIER PALAIS** fut renversé par le séisme du 3 juin 1770.

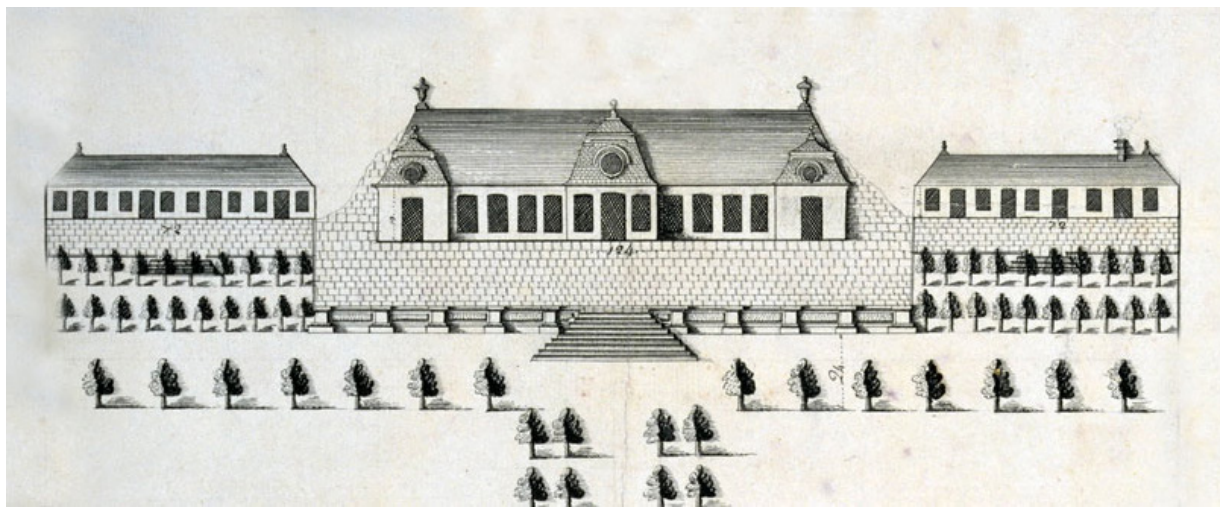

Un **DEUXIEME PALAIS** fut construit en 1771. Il donnait face à la baie. Le dernier Président à l'occuper fut Sylvain Salnave. Ce Palais sauta le 19 décembre 1869. Un nouveau palais était en train d'être construit quand il brûla en 1871.

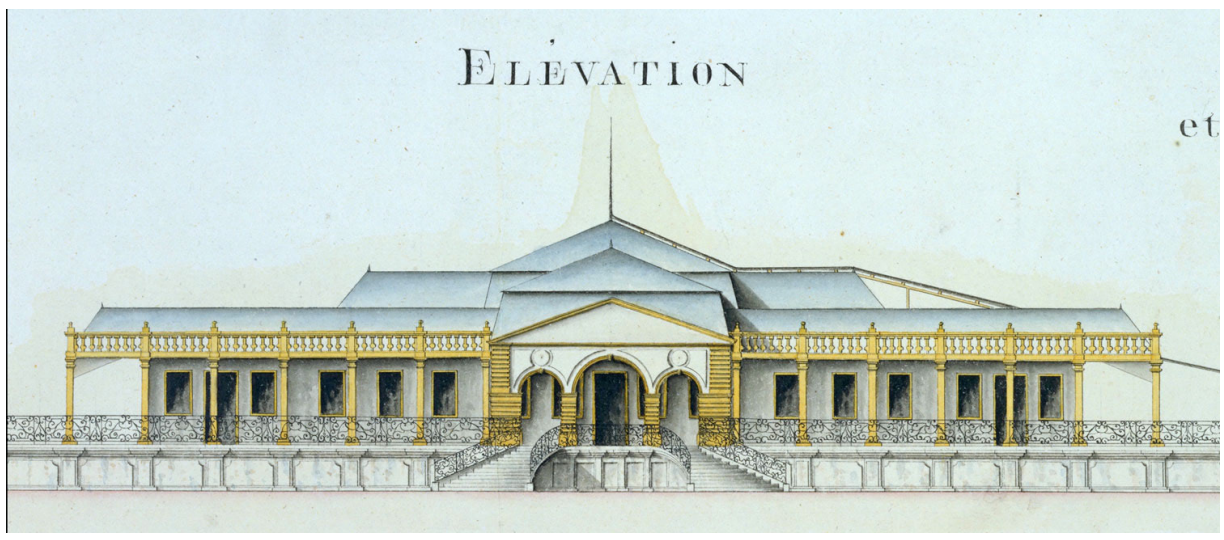

Un **TROISIEME PALAIS** fut construit sous Salomon. Il donnait encore face à la baie. Il sauta, tuant le Président Leconte, le 8 août 1912.

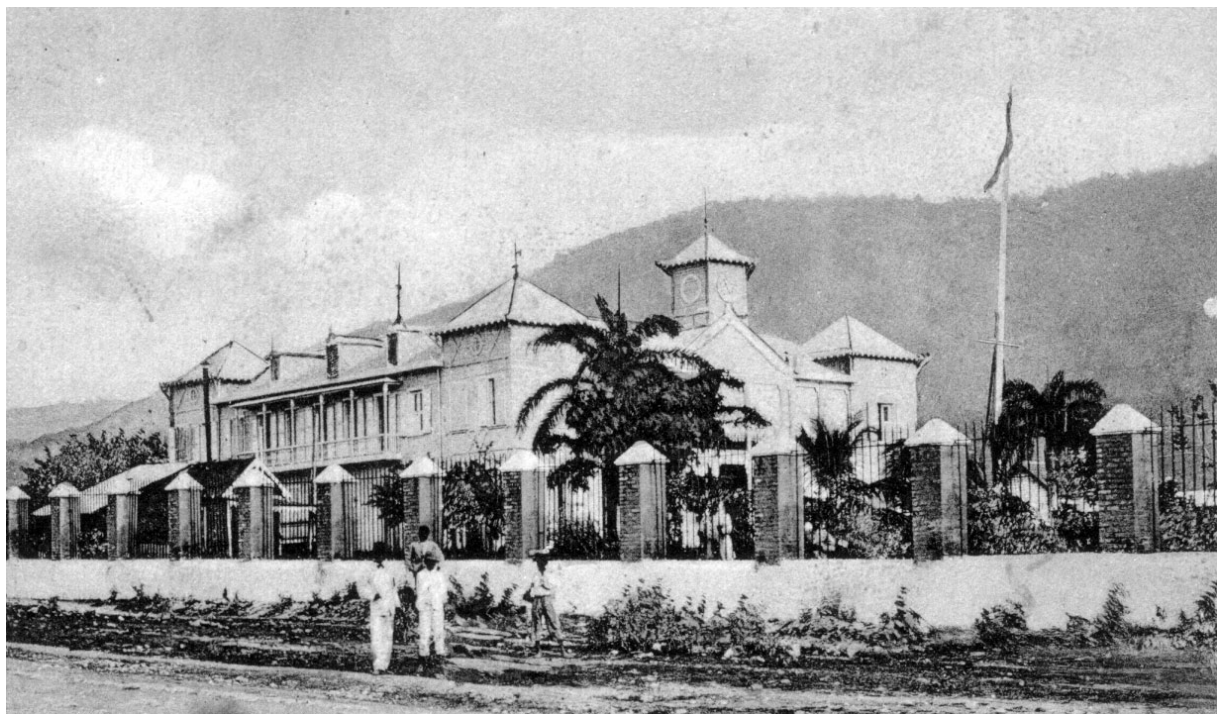

Un **QUATRIEME PALAIS**, réorienté vers le nord pour éliminer la nuisance de l'excès d'ensoleillement, fut construit en béton de 1914 à 1921. Le séisme du 12 janvier 2010 le détruisit.

On est en route pour le **CINQUIEME PALAIS.**

Deux Palais furent perdus par des tremblements de terre; deux Palais furent perdus à cause d'une explosion; deux chantiers furent perdus par un tremblement de terre et par un incendie.

Le site de l'école Elie-Dubois (1869-1876), l'ancien site de la DGI (1876-1881), l'ancien Institut haïtiano-allemand (1912-1913), les Casernes Dessalines (1913-1915), l'ancienne Ambassade de France renversée aussi le 12 janvier 2010 (mars-juillet 1915 puis décembre 1915 - mars 1921) et la maison privée du Président Dartiguenave (août-décembre 1915) qui est encore debout au Chemin des Dalles furent des Palais provisoires.

Georges Michel, Historien

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

République d'Haïti

GROUPE DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION POUR LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT HISTORIQUE DU PALAIS NATIONAL

Projet de Concours d'Architecture pour la Reconstruction du bâtiment du Palais National

A. Le séisme du 12 janvier 2010 qui a déstructuré le paysage urbain de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP) laisse d'importantes séquelles notamment sur le secteur du bâti. C'est dans ce contexte que le Président de la République a créé par arrêté du 6 avril 2017 (publié au Journal Officiel le Moniteur au no 59 du 17 avril 2017) le Groupe de travail et de réflexion pour la reconstruction du bâtiment historique du Palais National qui se propose de réaliser un Concours d'Architecture avec des prestations arrêtées au niveau d'Avant-projet Sommaire (APS) pour :

- Le réaménagement et l'adaptation du bâtiment historique du palais aux nouvelles fonctions de la Présidence
- La proposition de nouveaux Bâtiments Administratifs nécessaires aux besoins de la Présidence
- L'aménagement général du site.

B. Une partie du financement de ce projet est utilisée pour ledit concours qui prévoit le versement d'une subvention aux firmes présélectionnées pour la réalisation de la maquette et des primes pour les trois (3) premiers lauréats.

C. Sont éligibles à cette procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt de portée internationale, les Consultants (Architectes, Bureau / Cabinet ou Firme d'Études ou groupement d'Entreprises) qui auront prouvé qu'ils sont légalement constitués et qu'ils sont en règle avec l'Administration fiscale haïtienne. Ainsi, ces Consultants pour répondre aux exigences énumérées ci-après, pourront :
Soumettre les copies des documents notariés prouvant l'existence légale du Consultant (Architecte, Bureau / Cabinet ou Firme d'Études ou groupement d'Entreprises) ainsi que les copies des documents administratifs ;
Soumettre une copie de la Carte d'identité professionnelle et la patente, s'il s'agit d'un Consultant individuel ;
Soumettre, le cas échéant, une copie de l'Avis de formation de société publié dans un journal à grand tirage établi en Haïti, une copie des statuts enregistrés au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le mandat du signataire, le cas échéant, s'il s'agit d'une société en nom collectif ;
Dans le cas des firmes étrangères souhaitant y participer, elles doivent obliga- toirement se présenter en groupement d'entreprises dont le chef de file est une entreprise haïtienne et les documents suivants seront requis :
Lettre d'intention de monter un groupement indiquant :
L'intention de monter un groupement spécifique pour l'exécution du marché objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt ;
Désignation du représentant (mandataire / chef de file) du groupement doit être une firme de nationalité haïtienne ;
Pourcentage de participation de chaque membre ;
Déclaration du type de groupement pour l'exécution du marché (Solidaire ou conjoint)
Dans ce cas-ci, les documents légaux et administratifs sont présentés en français ou accompagnés d'une traduction certifiée en français ;
En outre, les Consultants s'organisent pour rassembler les compétences de- mandées et chacun doit fournir la preuve qu'il est en règle avec l'Administra- tion fiscale haïtienne, en soumettant les pièces suivantes :
une copie de son Quitus fiscal Type C valide (recto et verso) ;
une copie de son Certificat de Patente pour le secteur d'activité en question l'habilitant à conduire des études, pour l'exercice en cours ;

D. En ce qui concerne les critères d'évaluation et de sélection des Consultants, ils sont déterminés de façon à juger leur aptitude à exécuter les prestations proposées et qui feront l'objet du concours d'architecture y relatif. Ces critères relatifs aux qualifications et compétences professionnelles des spécialistes proposés, devant constituer le personnel technique du Consultant sont énumérés au tableau ci-après. Les Consultants pré-quali- fiés pourront, sur demande, soumettre des propositions liées au parti architectural ayant trait à l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour participer audit concours, sur la base des Termes de Référence (TdR) qui seront mis à leur disposition.

E. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires et des éclaircissements relatifs à cet Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'adresse suivante : no 32, rue Faubert, angle rue Louverture, Pétion-Ville, Haïti, aux heures suivantes :
9 heures a.m. à 3 heures p.m., à compter du lundi 2 octobre 2017 dans les bureaux de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP).

F. Les plis contenant les soumissions sont déposés quarante-cinq (45) jours calendaires à partir de la publication de l'avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans les colonnes du quotidien Le Nouvelliste à compter du mercredi 25 octobre 2017, à l'adresse no 32, rue Faubert, angle rue Louverture, Pétion-ville, Haïti, en trois (3) exemplaires, soit un (1) original et deux (2) copies, sous enveloppe fermée et cachetée portant le nom du Consultant, aux date et heure limites de réception des propositions manifestant son intérêt, soit le mardi 31 octobre 2017, à midi. En effet, les soumissions doivent avoir les annotations suivantes :

Projet de Concours d'Architecture pour la Reconstruction du bâtiment du Palais National

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Monsieur Clément Bélizaire
Coordonnateur du Groupe de Travail et de Réflexion pour la Reconstruction du Bâtiement du Palais National d'Haïti

v

G. Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, après l'Avis de conformité de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part dudit Groupe de l'inclure dans la liste restreinte.

Grille d'évaluation des qualification et compétence professionnelles du Consultant (Architecte, Bureau ou Firme / Cabinet d'études ou groupement d'entreprises)

Bien entendu, un Consultant pour être pré-qualifié doit obtenir pour sa soumission une note minimale de soixante-quinze (75) points sur cent (100).

Fait à Port-au-Prince, le jeudi 28 septembre 2017

Critères	Description / Détails	Nombre de points	Maximum de points
I) <u>Dossier librement constitué par le Consultant</u> (10 points). **a)** Volume d'affaires géré	De 1 à 5 projets réalisés applicables à la mission De 6 à 9 projets réalisés applicables à la mission De 10 projets et plus réalisés applicables à la mission	3 4 5	**5**
b) États financiers audités des cinq (5) derniers exercices fiscaux *(Réf : 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016).*	1- Capacité financière insuffisante 2- Capacité financière bonne 3- Capacité financière excellente	1 3 5	**5**
II) <u>Mettre en valeur ses capacités techniques à travers un argumentaire</u> (10 points). **a)** Communication libre du Consultant de son argumentaire.	1 mandat spécifique réalisé applicable à la mission De 2 à 3 mandats spécifiques réalisés De 4 mandats et plus spécifiques réalisés	1 3 5	**5**
b) Attestation de satisfaction d'achèvement de prestation délivrée par des clients.	1 attestation d'achèvement de prestation De 2 à 3 attestations d'achèvement de prestation De 4 attestations et plus d'achèvement de prestation	1 3 5	**5**
III) <u>Démontrer ses capacités à concevoir des bâtiments administratifs destinés à recevoir du public et des infrastructures urbaines</u> (40 points). **a)** Les constructions doivent être conçues strictement selon les normes parasismiques.	1 bâtiment ou une infrastructure urbaine respectant les normes parasismiques 2 bâtiments ou deux infrastructures urbaines respectant les normes parasismiques 3 bâtiments ou trois infrastructures urbaines respectant les normes parasismiques	5 8 10	**10**
b) Expérience générale des spécialistes constituant le personnel technique de la mission, en termes d'années d'activités professionnelles.	1 à 3 ans d'activités professionnelles De 4 à 7 ans d'activités professionnelles De 8 à 14 ans d'activités professionnelles De 15 ans et plus d'activités professionnelles	0 6 8 10	**10**
c) Prestations similaires réalisées par les spécialistes constituant le personnel technique de la mission.	De 1 à 2 prestations similaires réalisées De 3 à 4 prestations similaires réalisées De 5 à 6 prestations similaires réalisées De 7 et plus prestations similaires réalisées	6 10 15 20	**20**
IV) <u>Liste du personnel technique proposée, les Curriculum Vitae du Directeur technique du projet et des spécialistes ainsi qu'une courte description de l'expertise de chacun d'eux</u> (30 points). **a)** Qualification des spécialistes constituant le personnel technique de la mission, en termes de niveau de formation universitaire complétée.	1- Aucun titre 2- Licence 3- Maitrise 4- Doctorat	1 6 8 10	**10**
b) Compétence des spécialistes constituant le personnel technique, en termes de prestations similaires réalisées applicables à la mission.	De 1 à 2 prestations similaires réalisées De 3 à 4 prestations similaires réalisées De 5 à 6 prestations similaires réalisées De 7 et plus prestations similaires réalisées	6 10 15 20	**20**
V) <u>Soumettre tous autres documents pertinents pouvant justifier son intérêt et confirmer ses qualifications</u> (10 points). *(Réf : Brochures, références liées à l'exécution de contrats similaires, expériences vécues dans des conditions semblables, disponibilité du Consultant à se mobiliser ainsi que ses ressources, etc.)*	1- Documents soumis non précis et insuffisants 2- Documents soumis acceptables 3- Documents soumis excellents	1 6 10	**10**
GRAND TOTAL			**100**

Le palais de Georges Baussan

Le 8 août 1912, à 3 heures et demie du matin, la ville de Port-au-Prince est réveillée par une formidable détonation : la poudrière du Palais National vient d'exploser, détruisant avec elle l'édifice en bois et maçonnerie où logeait le Président de la République et emportant les toitures des bâtiments voisins. Les dégâts sont considérables : près deux cents morts dont le président en exercice, M. Cincinnatus Leconte. Quelque temps plus tard, sous le gouvernement de Tancrède Auguste, son successeur, est lancé un concours ouvert aux architectes et ingénieurs haïtiens et étrangers dont les règlements, publiés au Moniteur du 30 octobre 1912, précisent que "la façade principale doit s'ouvrir sur le côté nord" du même terrain que le précédent palais. Puis suivent un vaste, mais imprécis, programme prévoyant : "Grands vestibules, grandes salles de réceptions, cabinet du chef de l'Etat et ses services, archives, télégraphe, galeries, chambres de service, bibliothèques, ... salle du conseil, cabinets de travail, appartements du chef de l'Etat, ..., salle d'armes, cuisine, ...remise pour quatre voitures au moins et écuries de 20 stalles, ..., etc." Une bonne vingtaine de projets furent déposée puis exposée au public durant quinze jours à la Chambre des Députés. Le 2 août 1913, le jury fixe finalement son choix sur le projet « Petit Nid » de l'architecte haïtien Georges Baussan, 38 ans, diplômé de l'Ecole Spéciale et Générale d'Architecture de Paris. Le chantier débute en mai 1914 sous la direction de la firme Simmonds Frères et la supervision de l'architecte Léonce Maignan.

• *Étude de la façade principale du Palais National d'Haïti, par Georges Baussan, Architecte*

Entre la Révolution Française de 1789 et la seconde moitié du XIXème siècle, l'architecture et la construction connaissent des mutations importantes en Europe. Pendant cette période transitoire vers l'Architecture moderne, le procès de la construction s'adapte et se transforme. Les artisans, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers et autres tendent à perdre leur autonomie au profit de l'industrialisation. Le langage architectural emprunte des éléments des différents styles de l'histoire de l'architecture Européenne et également des 'pays lointains" (particulièrement au Moyen-Orient et en Extrême-Orient). De cet éclectisme naîtront des styles architecturaux néo-gothiques, néo-classiques, revivals, etc., qui caractériseront cette fin de siècle.

A cette époque, la bourgeoisie haïtienne confirme son pouvoir économique et politique et adopte les codes esthétiques européens, notamment en littérature, en musique et surtout en architecture. Les constructeurs haïtiens vont reprendre, en l'adaptant, cette architecture éclectique venue d'Europe. De ce contexte naîtront les résidences que nous appelons vulgairement en Haïti : gingerbread. C'est également à cette époque que nombre d'éléments d'architecture ou d'édifices en fer provenant de France et de Belgique particulièrement furent introduits dans le paysage urbain haïtien.

Les villes vont "se mettre à la mode" et cette époque lèguera une impressionnante collection d'édifices d'architecture brillante qui deviendra plus tard l'image stéréotypée de l'architecture traditionnelle haïtienne. En général ces constructions bourgeoises sont réalisées en pans de bois, en briques ou, plus tard, en béton armé. Elles ont un, deux ou, plus rarement, trois niveaux sous combles, sont pour vues de spacieuses galeries sur lesquelles ouvrent de larges portes garnies de persiennes. Ornées extérieurement de balustrades, de colonnettes, de croisillons, de frises en bois découpés, elles s'agrémentent souvent à l'intérieur de boiseries. Leurs plans présentent des pièces en enfilades, accolées les unes aux autres renforçant une certaine monumentalité recherchée. Les toitures sont recouvertes de tôles ondulées pour la plupart ou de tuiles de fibrociments ou d'ardoises, plus rarement. Elles sont compliquées à souhait de tourelles et de clochetons. Leur façade est rehaussée d'œils- de-bœuf et de girouettes. "Cet abus d'ornement, très dans la note du modern style, ajoute au luxe et à l'originalité de ces constructions dont l'architecture s'accommode avec bonheur aux convenances de la vie tropicale".

A la faveur de la révolution industrielle européenne du XIXe siècle, les usines anglaises, françaises et belges produisent des éléments d'architecture modulaires, tels que balcons, frises, vérandas, escaliers, etc., ou même des édifices entiers telles que résidences, gares de chemins de fer, marchés, halles, églises, théâtres, ou encore kiosques à musique, tribunes, phares, miradors, réservoirs, etc., tous préfabriqués, démontables, transportables et proposés à la clientèle du monde entier sur catalogue. Au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, Port-au-Prince tente timidement un début d'industrialisation. Des manufactures commencent à s'installer en périphérie de la ville ou sur le littoral, autour du port. Un essor économique s'amorce et la construction reprend. De grands projets d'architecture et d'urbanisme se dessinent. Le marché Vallière, principal centre d'approvisionnement de la capitale, reçoit une magnifique structure en fer et fonte; les halles de la douane sont construites. Cette tentative industrielle aura pour revers d'attirer la première vague de migration massive vers la ville, provoquant une sévère crise de logement, les nouveaux migrants venus de la campagne avoisinante s'installent, faute de structure d'accueil, sur les terrains impraticables en bordure Nord et Sud de la ville, entremêlant pour l'édification de leurs abris, matériaux récupérés et matériaux traditionnels. Pour la première fois depuis sa création, Port-au-Prince sort de ses limites initiales de 1750. Les classes aisées se séparent de leur commerce et construisent leurs résidences le long

• *Façade sud du corps central du Palais National*

des chemins menant à la campagne (le chemin de Lalue qui deviendra plus tard l'avenue John-Brown, le chemin du Bois-Verna qui deviendra l'avenue Lamartinière, le chemin des Dalles, l'avenue Christophe, etc.).

Le quartier du Morne-à-Tuf se développe timidement au Sud. Le premier de construction de chaussées et trottoirs, d'aménagement de réseaux d'évacuation des eaux pluviales, de captage et de canalisation moderne d'eau potable sont exécutés. Les anciens ponts en bois sont remplacés par de nouveaux en maçonnerie ou en fer. A la fin du XIXème siècle, la ville compte près de 70,000 habitants, 8 000 maisons..., soit le triple de la ville coloniale.

Au tournant du siècle, de grands édifices voient le jour, œuvres d'architectes haïtiens ayant étudié en Europe, particulièrement en France, et qui sont revenus au pays avec une forte influence de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Georges Baussan, le plus célèbre d'entre eux, dessinera des immeubles marquants du paysage urbain de Port-au-Prince tels le Palais National, les Casernes Jean-Jacques Dessalines, le Lycée Alexandre Pétion et, plus tard, l'Hôtel de Ville. Le majestueux Palais de Justice quant à lui est l'œuvre de l'architecte Léonce Maignan. De cette même époque date la construction de la Cathédrale de Port-au-Prince et du Palais des Finances. Si pour l'architecture domestique et religieuse l'influence du néogothique prédomine, pour l'architecture officielle, le style néoclassique est retenu, pour la monumentalité qu'elle assure.
En fait, le choix du style néoclassique transplanté en Amérique répond à des motifs d'ordre politique. Choix esthétique réalisé depuis le début du XIXème siècle par les pays d'Amérique nouvellement indépendants, les formes classiques prennent une signification idéologique et deviennent symbole des vertus républicaines. Elles acquièrent, en outre, une valeur représentative d'autant plus importante que l'Etat doit manifester sa présence sur la scène internationale, en dépit des difficultés de toutes sortes.

Baussan est imprégné de l' "Esprit de l'Occident" et connaît bien l'Europe pour y avoir séjourner de longues années et surtout pour avoir étudié à Paris. Considérant son œuvre relative aux constructions officielles (le Palais National, l'Hôtel de Ville de Port-au-Prince,...), on peut constater que son adhésion aux modèles esthétiques néoclassiques est sans réserve. Cette observation n'a pas échappé à ses contemporains. Un journaliste du Matin, quotidien de la capitale commentant les plans du Palais National, écrit qu'il y a même lieu de croire qu'il a été dressé par un étranger, maître de son métier mais ignorant de nos besoins. C'est un palais sans doute, mais un palais dans une ville étrangère froide..." Ce qui a sans doute échappé au rédacteur de ce commentaire, c'est que Baussan, sans remettre en question cette codification architecturale, a cependant émis d'importantes considérations sur le traitement d'adaptation de certains éléments architecturaux au climat des tropiques. Les patios, vérandas ouvertes, baies utilisés font du Palais National un immeuble parfaitement intégré à son environnement.
Cette démarche de l'architecte a bien été comprise par Paul-Emile Simon, qui, dans une description non teintée de lyrisme, rétablit les dimensions de l'œuvre :
«Cependant, comme toute œuvre architecturale, elle est chose publique et elle est donnée à voir. Il est vrai que le néo-classicisme de l'ouvrage se lit d'abord sur la façade, la principale, et Baussan l'a voulu ainsi. Mais il est vrai aussi que la part créole que ce talentueux architecte haïtien a su ajouter se lit mieux en appréhendant la totalité des volumes, en découvrant des transitions harmonieuses, des justifications d'échelles différentes, qui sont même parfois sujets à des caractères humoristiques, comme des pieds-de-nez au sacro-saint classicisme européen. Il faut sûrement tourner autour de ce bel ouvrage – car il invite à la promenade – pour sentir le rythme, mesuré et modéré, majestueux comme l'hymne national, de la façade principale nord, poursuivre la promenade à l'est comme à l'ouest et découvrir les apports d'une créolité certaine, que l'on partage en fredonnant Choucoune..."

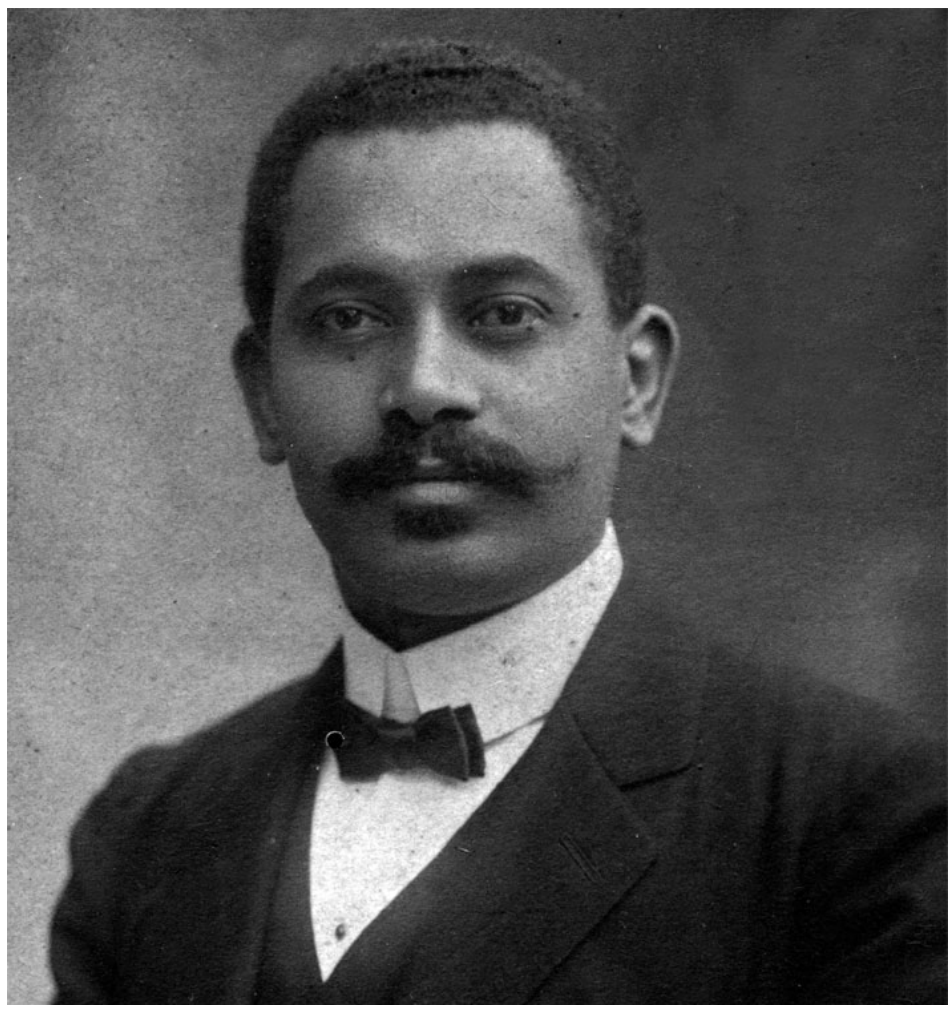
• *Georges Baussan, Architecte (1874 - 1958)*

En fait, la réussite du Palais National tient à une combinaison de facteurs maintenant un équilibre entre la spontanéité de son assentiment à l'architecture néoclassique, une générosité dans la distribution et le positionnement des espaces, un constant souci de la commodité, une quête permanente de la lumière, une rare précision dans le dessin, d'une part, et une réelle adaptation aux conditions climatiques, d'autre part.

Les palais précédents, érigés plus ou moins sur le même site, était articulé au tracé de la ville par l'axe de la rue du Champ-de-Mars et la place de l'Indépendance et présentaient leur façade principale plein ouest bordant l'ancienne "Ville du Roi" du Port-au-Prince colonial. L'extension de la ville vers l'Est, amorcée aux environs de 1890, rendait obsolète cette orientation primitive. Obéissant à la lettre aux exigences des commanditaires du projet, Baussan fixe son palais dans une complète autonomie par rapport à la trame urbaine existante. Aucun axe de composition ne relie l'édifice à la ville et le nouveau palais sera orienté plein nord, comme convenu.

Pour le Palais National, Baussan a choisi un plan d'ensemble "aéré" situé en plein milieu du terrain de 40 000 mètres carrés. L'édifice présente un avant-corps central symétrique précédé en son axe d'un péristyle d'ordre monumental soulignant le jeu théâtral des colonnes ioniques à fût lisse qui le composent. Ces colonnes supportent un fronton dont le tympan est richement orné d'un bas-relief représentant les Armes de la République. Succèdent à ces quatre colonnes monumentales, quatre autres colonnes, également d'ordre ionique, s'élevant seulement sur la hauteur du niveau inférieur. L'élégance de cette transition entre le péristyle et le vestibule, même austère, est sans conteste une réussite d'articulation entre deux échelles distinctes. Un vaste escalier à degrés rectangulaires précède ce péristyle, l'ensemble du Palais étant posé sur un important soubassement formant un sous-sol aménageable. Cet escalier reliant la cour avant au bâtiment achève de contribuer à la mise en scène de la monumentalité de l'édifice. Au péristyle d'accès succède une arcade de trois baies libres à couvrement en arc à plein cintre, contrôlées

• *Façade nord du Palais National*

• *La façade est du Palais National*

par de légères grilles en fer forgé, et donne accès au grand hall d'entrée où se trouvent de part et d'autre les majestueux escaliers tournants à doubles volées supérieures conduisant au vestibule de l'étage. Pour le couvrement de ce corps principal, Baussan utilisa pour la partie centrale une coupole à base carré, percée d'un oculus ovale et surmontée d'un campanile, et pour les extrémités est et ouest, deux coupoles secondaires également à base carré. Ce corps principal se termine en ses extrémités par des vérandas en demi-cercles surmontées de terrasses.

À ce corps principal, viennent ce greffer perpendiculairement en direction sud, trois corps secondaires. Le plus important, placé dans l'axe de symétrie du bâtiment, abrite les salles de réceptions officielles, généreusement ventilées et éclairées par de grandes baies sur les façades est et ouest. Au plan inférieur, la Salle des Bustes, salle de réceptions officielles ornée de bustes de différents présidents de la République et, à l'étage, une salle de banquet, le Salon Rouge, et un salon d'apparat, le Salon Jaune. L'aile orientale héberge les appartements et bureaux privés du Président de la République donnant sur les magnifiques jardins est, ornés de pergolas et réservés aux réceptions en plein air. L'aile ouest, à fonction administrative, abrite le Conseil des Ministres et les services d'intendance et d'administration du Palais National.

Ce plan en E lui permit, en outre, de structurer l'édifice autour de la forte hiérarchisation des fonctions internes et également d'équilibrer un programme fort complexe et peu précis. L'adaptation au climat a été une préoccupation dominante dans la conception aidant l'ération des corps secondaires de l'édifice, tous placés en enfilade et présentant de front de larges surfaces à la ventilation naturelle de la baie de Port- au-Prince. Les trois corps de bâtiments secondaires sont en outre protégés par de spacieuses coursives ouvertes et donnant sur les cours intérieures, protégeant ainsi les salles des ardeurs du soleil tout en assurant une circulation simple et directe.

Enfin, l'importante développée de façade facilite, au travers d'abondantes ouvertures et des vides créés par les cours intérieures, une lecture facile des composantes de l'édifice, pourtant rigoureusement symétrique. Appliquant scrupuleusement la "grammaire" de l'architecture classique, le vocabulaire utilisé pour les baies est d'une étonnante sobriété, particulièrement des portes-fenêtres à linteau plat et munies de vantaux à carreaux ouvrant à l'étage sur un balcon ou directement sur un garde-corps. Au premier niveau, ces ouvertures subissent une modification d'importance : des portes-fenêtres à arc surbaissé surmonté d'un châssis de tympan vitré. Ces baies courantes sont uniformément reparties sur toute la longueur des façades extérieures. Afin de mieux augmenter leur luminosité, les salles pourvues de vérandas donnant sur les cours-jardins sont ornées de portes-fenêtres à deux volets, carrelées de vitres et surmontées d'un châssis de tympan en éventail également vitré et logé dans un arc à plein cintre.

Le Palais National est, sans conteste, l'expression la plus achevée d'une grande période de l'Architecture en Haïti et est probablement un des plus bel exemple d'architecture néo-classique transplantée en Amérique. Réalisé en béton armé, cet édifice constitue, de plus, une avancée remarquable dans la technologie de la construction en Haïti.

Au delà de ses fonctions de siège de la présidence de la République et de lieu où se sont déroulés d'importants événements historiques durant ces quatre-vingt huit dernières années, le Palais National à cause de ses qualités architecturales et techniques exceptionnelles remplit toutes les conditions qui en font un monument historique portant un important témoignage sur l'évolution artistique et scientifique de la société haïtienne.

Note :
Le 12 janvier 2010, deux mois après la publication de cet article, le Palais National fut sévèrment endommagé par un violent séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter.

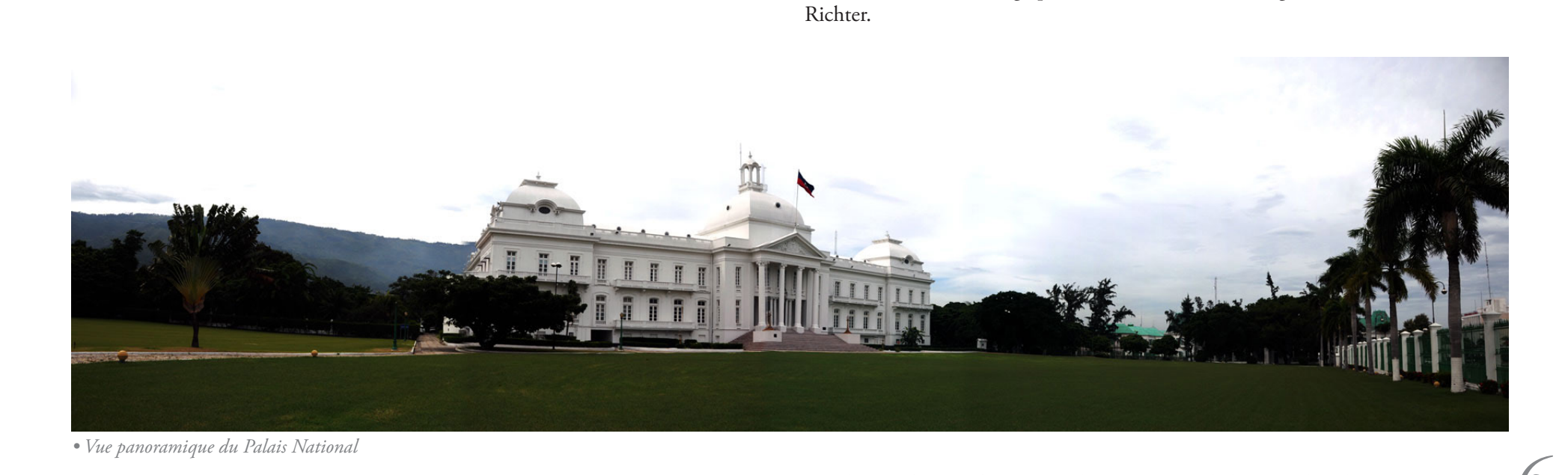

• *Vue panoramique du Palais National*

LIGNES DIRECTRICES

devant servir de base de décisions sur l'avenir du Palais National d'Haïti, sévèrement endommagé lors du séisme du 12 janvier 2010

•••

Le groupe constitué par l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), après consultations de divers secteurs de la société, après des consultations techniques sur l'état de conservation du Palais National, formule les recommandations suivantes :

1. Nécessité de prendre en compte les valeurs exceptionnelles du Palais National, en tant que monument historique à part entière :

- Le Palais national construit entre 1913 et 1922 selon les plans de l'architecte haïtien Georges Baussan est, sans conteste, l'expression la plus achevée d'une grande période de l'Architecture en Haïti et est probablement un des plus bel exemple d'architecture néo-classique transplantée en Amérique.

- Les qualités plastiques, architecturales et architectoniques du Palais National en ont fait un des bâtiments les plus importants de l'histoire de l'architecture en Haïti. La réussite architecturale du Palais National tient à la combinaison des deux composantes principals : d'une part, la spontanéité de son assentiment à l'architecture néoclassique, associée à une générosité dans la distribution et le positionnement des espaces, un constant souci de la commodité, une quête permanente de la lumière, une rare précision dans le dessin, et d'autre part, une réelle adaptation aux conditions climatiques.
- Réalisé en béton armé, cet édifice constitue, de plus, une avancée remarquable dans la technologie de la construction en Haïti.

- Siège de la présidence de la république depuis près d'un siècle, le Palais National est le témoin privilégié d'événements importants de l'histoire politique et sociale de la nation.

- Cet édifice possède les trois valeurs définissant un monument historique : une signification, une valeur documentaire et une valeur architecturale. Pour toutes ces raisons, le palais national mériterait largement de rester en place dans la mémoire collective ;

2. Nécessité de maintenir le lieu comme siège du Gouvernement ;

3. Nécessité de privilégier une approche urbaine dans tout projet de restauration du Palais National et de prendre en compte son environnement immédiat. La notion de préservation du patrimoine devrait dépasser celui du monument isolée et s'étendre au quartier (Champ- de-Mars), au centre historique de Port-au-Prince et à la ville.

4. Nécessité de considérer que les exigences de la bureautique moderne s'accommodent mal au fonctionnement du Palais National. Sa restauration ne devrait envisager que les fonctions d'apparat et les activités officielles de la Présidence (réception officielle, réunion du Conseil des Ministres, etc.). a visite du monument historique devrait également être pris en compte. Les fonctions administratives et autres seraient aménagées dans de nouveaux espaces appropriés et construits à cet effet ;

5. Nécessité d'élargir la réflexion et d'engager un véritable débat autour de l'avenir du Palais National pour la recherche d'un consensus national sur la question de la restauration du bâtiment endommagé ou la construction d'un nouvel édifice ;

6. Enfin, la nécessité de proclamer Port-au-Prince, Capitale de la Solidarité internationale et la Palais National, son siège symbolique.

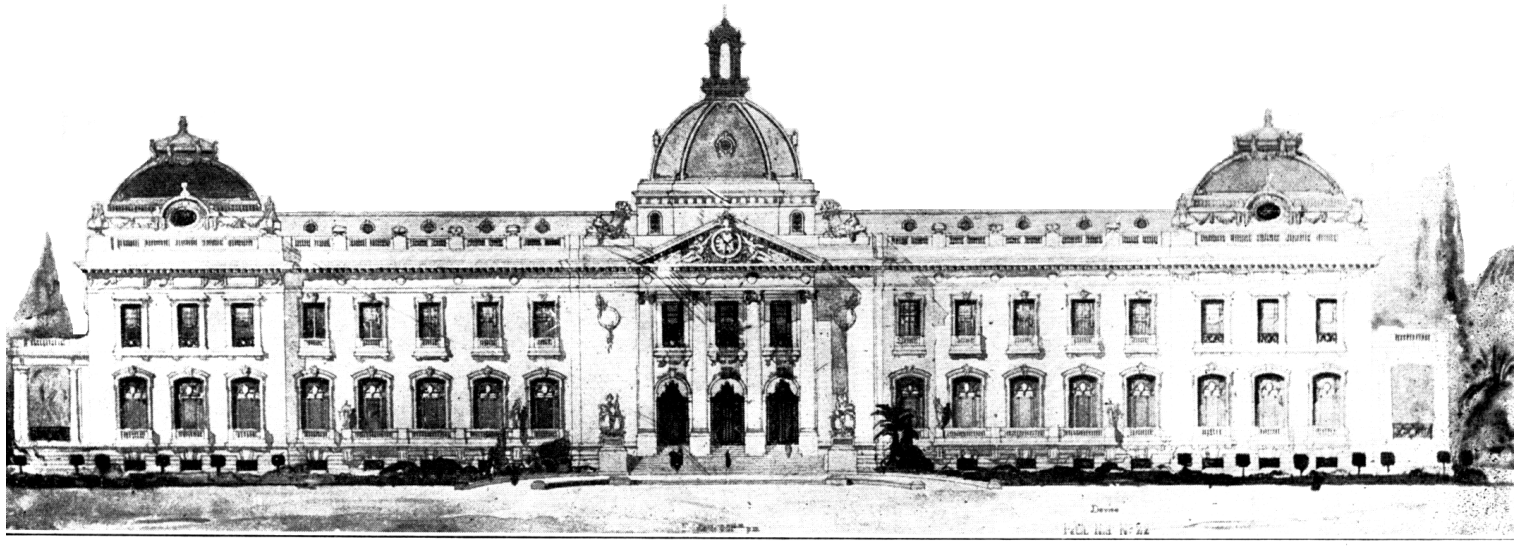

PALAIS NATIONAL NATIONAL PALACE
Architecte—GEORGES BAUSSAN—Architect
Port-au-Prince, Haiti

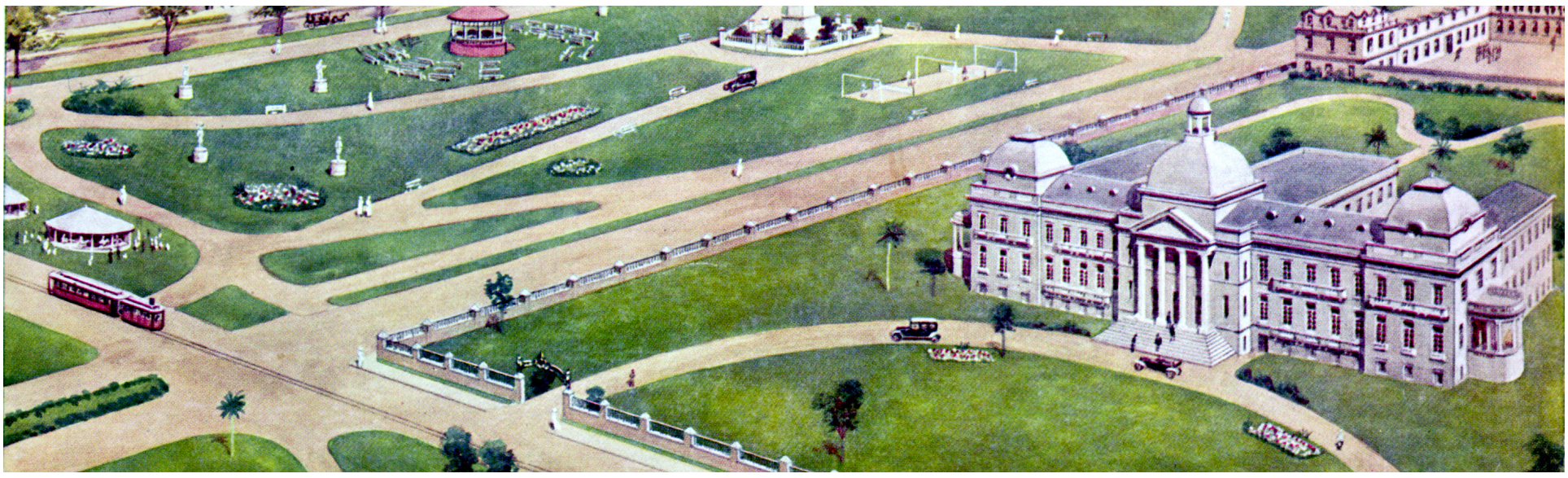

"Nécessité de privilégier une approche urbaine dans tout projet de restauration du Palais National et de prendre en compte son environnement immédiat. La notion de préservation du patrimoine devrait dépasser celui du monument isolée et s'étendre au quartier (Champ- de-Mars), au centre historique de Port-au-Prince et à la ville."

Le Groupe de Travail et de Réflexion pour la Reconstruction du Bâtiment du Palais National d'Haïti, crée par Arrété présidentiel en date du 19 avril 2017, est composé des membres suivants,

- Mme Sabine Malebranche, Architecte-Urbaniste, Membre
- M. Yvan Pinchinat, Architecte-Urbaniste, Membre
- M. Patrick Delatour, Architecte de Monument, Membre
- M. Daniel Elie, Architecte, Membre
- M. Clément Bélizaire, Ingénieur Civil, Coordonnateur
- M. Patrick Durandisse, Architecte de Monument, Membre
- M. Georges Michel, Historien, Membre

Discours de M. Jovenel Moise, Président de la République d'Haïti

(Extrait)

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin à l'occasion de l'installation du Groupe de Travail et de Réflexion sur la Reconstruction du bâtiment historique du Palais National. Je remercie particulièrement ce groupe d'hommes et de femmes d'avoir répondu avec empressement à l'appel qui leur a été fait de se mettre au service de la République et de participer à cette œuvre grandiose d'encadrer et d'exercer la vigilance sur les travaux de reconstruction du Palais National. L'assistance voudrait bien se joindre à moi pour leur présenter, par de chauds applaudissements, nos sincères félicitations d'avoir été choisis, pour leur savoir-faire et leur connaissance de l'histoire de ce pays, afin de contribuer à l'édification d'un bâtiment qui restitue à ces lieux le rôle qu'il doit jouer dans le relèvement de la Nation.

Mesdames, Messieurs, chers invités,

L'effondrement de ce bâtiment historique du Palais National, le 12 janvier 2010, siège de la Présidence de la République, symbole de communication visuelle entre le peuple et le pouvoir d'État, a laissé, pour ainsi dire, avec un sentiment d'une perte irréparable, le sentiment que quelque chose d'essentiel manque à l'âme de la ville, à l'âme du pays. Il faut le dire, la population a développé une relation sentimentale avec le Palais, tel que connu. Comme on a pu le constater, les premières tentatives de démolition des ruines du Palais effondré, après le tremblement de terre, ont entrainé des remous dans la population et mobilisé des foules venues de tous les quartiers de la capitale. Le style de notre Palais National a été admiré par les visiteurs d'Haïti et a été adopté dans la construction des principaux Palais du Continent. Une grande partie de la population nostalgique voudrait que ce symbole qui a été détruit soit reconstruit à l'identique!

Pour beaucoup, la reconstruction post-tremblement de terre n'a pas commencé tant que le Palais National n'a pas été reconstruit. Pour reprendre une expression chère aux experts et architectes contemporains, le palais de Georges Baussan, était le symbole réussi de l'architecture haïtienne du début du 20e siècle.

Imposant par son style néoclassique et symbole du pouvoir républicain et de la souveraineté de l'État, le bâtiment historique du Palais National était un monument qui faisait la fierté du peuple haïtien. Après 1986, les yeux de toute une génération politique se sont tournés vers le Palais National qui devenait le symbole de la quête démocratique.

Chers invités,

La valeur historique, culturelle et symbolique du lieu abritant la Présidence de la République ne saurait rester sans un bâtiment imposant qui met en valeur le génie haïtien. Un monument qui symbolise la dignité et la fierté du peuple haïtien, un monument qui dit aussi notre ambition par rapport à l'avenir, pour reprendre cette superbe tirade de notre roi bâtisseur, Henri Christophe : « quelque chose qui édifie le peuple »…

En décidant de reconstruire le Palais National comme bien immobilier à valeur culturelle et historique de la République, mon administration veut offrir à la jeune génération l'opportunité de marquer de son empreinte l'histoire du pays et d'inscrire dans la pierre sa vision d'une Haïti nouvelle.
Conformément aux attentes de l'État, la reconstruction du bâtiment historique du Palais National doit permettre au Pouvoir exécutif d'avoir un cadre attrayant qui facilite le travail de la Présidence de la République tout en dotant la Nation d'un bâtiment qui en impose esthétiquement, pour accueillir et recevoir dignement ses invités.

Peuple Haïtien, mesdames, messieurs les Commissaires, Trois conditions essentielles devront être prises en compte dans la conduite des travaux de reconstruction du Palais :
Premièrement, ils doivent permettre aux citoyens, universitaires, experts, architectes et ingénieurs du pays et de la diaspora d'alimenter les réflexions afin d'avoir un Palais National qui répond aux préoccupations architecturales et esthétiques de l'Etat tout en respectant les normes modernes de construction des édifices publics à valeur culturelle et historique. Le nouveau Palais National doit faire le lien entre l'histoire, la culture et l'avenir de la nation.
La réalisation d'une œuvre de cette ampleur requiert un dialogue et une communication plurielle avec les citoyens pour entendre leurs avis et développer leur sentiment d'appropriation de toutes les étapes de la reconstruction.

Deuxièmement. Nous devons tirer toutes les leçons du séisme du 12 janvier et être vigilants afin de prendre en compte toute les normes de sécurité en matière de construction.

Troisièmement. L'architecture du Palais a fait rêver plusieurs générations. J'estime nécessaire de reconstruire les façades extérieures du Palais à l'identique. Mais à l'intérieur, il y a lieu d'avoir de nouveaux accommodements qui permettent de répondre aux besoins des organes et des services de la Présidence de la République tout en respectant les normes modernes de construction d'un bâtiment public.
Pendant ce quinquennat, l'État va reconstruire le Palais National, le Palais Législatif et le Palais de Justice.

Mesdames et Messieurs,

Travay pou rekonstwi Palè a, fè pati jefò administrasyonm lan pral fè pou kòmanse rekonstwi vil pòtoprens ki te kraze nan trambleman tè 12 janvye a. Mwen mete travay rekonstriksyon Palè a, nan plan pou bay yon nouvo vizaj ak zòn metropolitèn pòtprens la.

Travay rekonstriksyon palè a ap pèmèt bòs mason, plonbye, ouvrye, chapant, chofè, ferayè ak man nèv elatriye jwen djòb.

Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Avant la formation de ce groupe de travail, mon cabinet a organisé plusieurs réunions de travail avec des experts haïtiens afin de s'entendre sur la méthodologie du processus de reconstruction du Palais. La population attend le lancement des activités de reconstruction de ce bâtiment historique depuis longtemps. Je souhaite que ces travaux commencent cette année. La Nation doit avoir une œuvre architecturale répondant aux préoccupations du 21eme siècle tout en conservant le style néoclassique du Palais qu'elle remplace. Haïti, dans sa splendeur et la République qui reçoit ses invités, doivent avoir un Palais grand, imposant et grandiose.

Votre groupe de travail et de réflexion est chargé de coordonner les activités devant aboutir à la reconstruction du bâtiment historique du Palais National, la Présidence de la République vous demande de vous mettre au travail rapidement pour, de concert avec le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) et l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) pour :

- Retrouver et analyser le plan architectural de l'ingénieur Georges BAUSSAN ;
- Elaborer la feuille de route pour la reconstruction du Palais National ;
- Organiser le débat d'orientation et le concours pour définir le parti architectural pour la construction du Palais ;
- Définir le plan, le programme et élaborer les termes de référence de l'étude de la reconstruction du Palais ;
- Informer les citoyens, les médias, les organismes publics et la société civile de toutes les activités entreprises dans le cadre de la reconstruction du Palais National.

S.E. M. Jovenel Moïse
Président de la République

an nou rekonstwi
Palè Nasyonal la

COMMISSION
POUR LA RECONSTRUCTION
DU PALAIS NATIONAL

32, rue Faubert, angle rue
Louverture,
Pétion-Ville, Haïti